

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

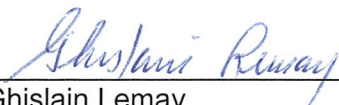
AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, que la municipalité de Saint-Paulin a vendu le terrain désigné comme suit :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS TROIS CENT TRENTE-TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (5 333 979) du cadastre CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Maskinongé à madame Roxanne Fallon et monsieur François Guillemette, pour la somme de sept mille huit cent soixante-trois dollars et quatre-vingt-onze cents (7 863.91\$) taxes applicables en sus. Les taxes applicables sont trois cent quatre-vingt-treize dollars et vingt cents (393.20\$) pour la TPS, sept cent quatre-vingt-quatre dollars et quarante-trois cents (784.43\$) pour la TVQ et de payer une taxe d'amélioration locale au montant de seize mille cinq cent soixante-dix-sept dollars et soixante cents (16 577.60\$).

Cet avis est publié conformément à l'article 6.1, du Code des municipalités (L.R.Q. c. C-27.1).

DONNÉ à Saint-Paulin, ce 15e jour du mois de juillet 2020.



Ghislain Lemay,
Directeur général et secrétaire-trésorier